

3 - Assainissement Non Collectif

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Commune	Logements ANC**	Nbre habitants ANC
BESNE	527	1210
DONGES	1006	2320
LA CHAPELLE DES MARAIS	97	203
MONTOIR DE BRETAGNE	150	322
PORNICHET	404	428
SAINT ANDRE DES EAUX	972	2158
SAINT JOACHIM	3	6
SAINT MALO DE GUERSAC	47	113
SAINT NAZAIRE	837	1577
TRIGNAC	155	328
TOTAL	4198	8666

3 - Assainissement Non Collectif

Tarification

Délibération du Conseil Communautaire du 13/12/2016

Prestations	2017	2016	évolution
Contrôle de conception et de bonne implantation du projet d'assainissement non collectif	109,51 € HT	109,51 € HT	0%
Contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement non collectif	76,66 € HT	76,66 € HT	0%
Contrôle diagnostic des installations d'assainissement non collectif existantes liés aux mutations d'habitation	95,69 € HT	95,69 € HT	0%
Contrôle de bon fonctionnement des installations	27,87 € HT	27,87 € HT	0%

Le taux de TVA appliqué sur l'ensemble des prestation du SPANC est de 10%

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

A.

- + 0 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération
- + 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération
- + 30 : mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans
- + 30 : mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations

Total A = 80/100

(A < 100 donc éléments facultatifs de B non pris en compte)

3 - Assainissement Non Collectif

Indicateurs de performance

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

1) Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (2002 à 2017) :

- Installations neuves : 763
 - Diagnostic installations existantes : 3 565
- TOTAL : 4 328

2) Nombre total d'installations jugées conformes ou bon fonctionnement ou favorable :

- Installations neuves : 686
 - Diagnostic installations existantes : 1 621
- TOTAL : 2 307

$$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre installations conformes} \times 100}{\text{Nombre d'installations contrôlées}} = \frac{2\,307 \times 100}{4\,328}$$

Taux de conformité des dispositifs ANC = **53,30 %** (45,98 % en 2016)